

Logement : permettre à tous de se loger

NOTRE OBJECTIF

→ Offrir des logements accessibles pour les Crozonnaises et Crozonnais.

Nous voulons favoriser l'accès au logement à l'année pour tous, faciliter l'installation des nouveaux arrivants et du personnel saisonnier, élargir l'offre de logements et développer des solutions alternatives.

NOS PROPOSITIONS

- ✓ **Favoriser l'accès au logement permanent et abordable**, notamment pour les familles et jeunes actifs :
 - Utiliser les terrains de la commune pour développer des projets de construction (type maison modulaire, par exemple)
 - Promouvoir activement la garantie « Visale » (caution gratuite, gérée par « Action Logement »)
 - Etudier un dispositif d'aide à la rénovation de logements existants, en échange d'un engagement des propriétaires à une location à l'année et à des tarifs encadrés
 - Créer un guichet unique d'Information pour les propriétaires et les futurs locataires regroupant toutes les aides et organismes existants
- ✓ **Limitier l'implantation de résidences secondaires** (grâce à la loi Le Meur)
 - Agir activement auprès de la communauté de commune, seule en charge de la mise en application de cette loi
- ✓ **Diversifier l'offre de logements**
 - Négocier des quotas auprès des bailleurs sociaux lors des prochaines demandes de garanties d'emprunt
 - Mettre en place des aides à l'achat pour les ménages à faibles revenus (par des mesures d'accession maîtrisée) à savoir : cession de foncier à prix réduit, conditions d'éligibilité, clauses anti-spéculatives...
 - Encourager le développement d'habitats partagés (colocations intergénérationnelles, « coliving »)
 - Augmenter le nombre de logements d'insertions gérés par le CCAS
 - Travailler avec les employeurs et les différents partenaires (Comcom) pour mettre en place des logements saisonniers

- ✓ **Mobiliser des ressources financières pour financer les projets immobiliers**
 - **Utiliser les revenus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour appuyer des projets de construction de logements**
 - A Crozon, un logement vacant est lourdement taxé par l'Etat jusqu'à 34% de la valeur locative. En le déclarant en résidence secondaire, une taxe dont le montant est moins élevé, est appliquée mais perçue directement par la commune, les propriétaires font un choix fiscalement intéressant et localement utile